Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 11: La Suisse et les ports français

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

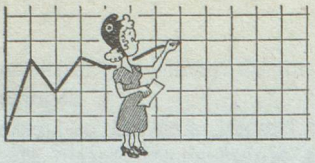

LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Le budget de 1955. — Le budget de 1955, tel qu'il est soumis au Parlement, bénéficie de deux circonstances favorables : la cessation des hostilités en Indochine et l'amélioration de la conjoncture économique. Grâce à ces circonstances, le gouvernement a pu présenter un budget qui comporte un déficit diminué de 100 milliards, bien que les dépenses d'intérêt social augmentent également de 100 milliards.

L'ensemble des dépenses, y compris l'effort additionnel prévu pour la revalorisation des traitements des fonctionnaires, se trouve fixé à 3.327 milliards, soit à un niveau qui correspond à la situation actuelle du budget de 1954. Par contre, les recettes vont passer de 2.903 milliards pendant l'exercice en cours à 2.994 milliards en 1955, présentant ainsi une plus-value de 91 milliards. Quant à l'insuffisance de recettes, elle ressort à 333 milliards, contre 418 milliards pendant l'exercice en cours. Il s'agit, bien entendu, du seul déficit du budget ordinaire. En tenant compte des investissements (Fonds d'expansion économique) et des comptes spéciaux du Trésor, les charges totales du Trésor s'établissent à 583 milliards, contre 683 milliards pour le budget de l'exercice en cours. Cette présentation budgétaire exclut les emprunts des organismes d'H. L. M. (130 milliards), financés par la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que les emprunts à émettre par les sociétés nationales (99 milliards).

FINANCES

Augmentation des réserves monétaires. — M. Edgar Faure vient de confirmer que les réserves monétaires françaises s'élèvent à 1 milliard de dollars. En effet, à l'encaisse-or de la Banque de France, qui correspond à 575 millions de dollars, il convient d'ajouter plus de 500 millions de dollars au titre des avoirs convertibles — devises et or — détenus par le Fonds de stabilisation des changes. Toutefois, ces réserves sont grevées d'une hypothèque, constituée par la dette française à l'égard de l'Union européenne de paiements (U. E. P.), soit 250 millions de dollars, de sorte que les réserves « libres » s'établiraient aux environs de 1 milliard de dollars.

U. E. P.

Excédent français à l'U. E. P. — Le décompte de l'U. E. P. pour le mois d'octobre a provoqué une surprise agréable, en se soldant par un excédent, en faveur de la France, de 6,2 millions de dollars, monnaie de compte, alors que le mois de septembre avait laissé un déficit de 1,3 million et le mois d'août un passif de 10,6 millions. Il faut remonter au mois de juin 1952 pour trouver un excédent supérieur. Toutefois, le surplus réalisé par la France en octobre dernier ne résulte que pour une part modeste des opérations courantes. Il est dû essentiellement au premier versement, s'élevant à 25 millions de francs suisses (soit 5,7 millions de dollars) et effectué par les C. F. F. à la S. N. C. F. en exécution du récent accord de crédit.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Pour la première fois depuis l'automne 1950, la balance commerciale de la France avec l'étranger — à l'exclusion des territoires d'outre-mer — se solde, en octobre 1954, par un excédent. Les exportations se sont élevées à 83,4 milliards de francs, contre 75,5 milliards en septembre et 76,1 milliards en août. Les importations ont atteint 83 milliards contre 86,1 milliards en septembre et 83,5 milliards en août. Ainsi, l'excédent ressort à 400 millions, contre un déficit de 10,6 milliards en septembre et de 7,4 milliards en août. Avec les territoires d'outre-mer, le commerce du mois d'octobre a été largement excédentaire : 46,3 milliards d'exportations et 31,5 milliards d'importations. La balance globale — étranger et territoires d'outre-mer — accuse finalement, en octobre, un solde actif de 15,2 milliards, contre un déficit de 3,3 milliards en septembre.

Les échanges franco-soviétiques. — En application de l'accord commercial franco-soviétique du 15 juillet 1953, un protocole vient d'être signé à Paris qui fixe les listes de marchandises à échanger du 1er juillet 1954 au 31 décembre 1955. Le volume des exportations soviétiques pendant cette période de dix-huit mois sera de 29 milliards de francs et celui des exportations françaises de 25 milliards, en nette augmentation par rapport à l'accord précédent qui ne prévoyait que 12 milliards dans chaque sens, en douze mois.

CONSTRUCTION

Construction de logements. — Le gouvernement a pris, dans le cadre d'un programme triennal, différentes mesures en vue de favoriser la construction de logements. Alors que jusqu'ici on cherchait, en France, à encourager surtout l'accession à la propriété individuelle, la nouvelle politique s'oriente davantage vers la construction d'immeubles à usage locatif par les organismes d'H. L. M. (habitations à loyer modéré). Grâce à un crédit de 130 milliards, les organismes d'H. L. M. pourront construire, en 1955, 85.000 ou peut-être 95.000 logements. En tenant compte de quelque 30 logements prévus au titre des dommages de guerre, on arrive, pour 1955, à un programme total de mise en construction de 265.000 logements.

GRAPHIQUES DU COM

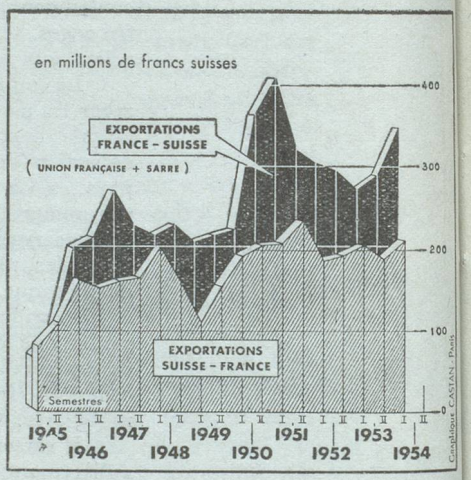

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	*10 nov.*	2.650	*14 oct.*	2.660	*12 nov.*	3.420
Cours fr. s. marché parallèle	*10 nov.*	86,50	*14 oct.*	86,75	*12 nov.*	90
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	*5 nov.*	293	*8 oct.*	286	*6 nov.*	189
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	*sept.*	152	*août*	124	*septembre*	138
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	*août*	184	*août*	184	*août*	176
Ind. prix de gros (1949 = 100)	*octobre*	134,4	*septembre*	134,6	*octobre*	136,3
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	*octobre*	142,9	*septembre*	142,6	*octobre*	141
Transports commerc. (mio. t.)	*juillet*	13,3	*juin*	13,2	*juillet*	13,2
Voyageurs (millions)	*septembre*	40,5	*août*	39	*septembre*	41,40
Ind. vol. import. (1938 = 100)	*septembre*	121	*août*	120	*septembre*	121
Ind. vol. export. (1938 = 100)	*septembre*	189	*août*	195	*septembre*	159

EN QUELQUES LIGNES

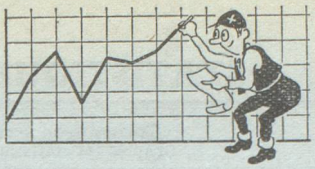

SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Régime financier transitoire. — Le 24 octobre, par 456.754 voix contre 193.755, le peuple suisse a accepté le projet du Conseil fédéral réglant le régime financier de la Confédération jusqu'au 31 décembre 1958. Tous les cantons, sauf Genève, ont fourni une majorité acceptante. La participation au scrutin a été de 45,2 %.

COMMERCE EXTÉRIEUR

En octobre 1954, les importations ont atteint 501,4 millions de francs et les exportations 483,3 millions de francs. Il en résulte que la balance commerciale pour ce mois présente un solde passif de 18,1 millions. Le solde passif des dix premiers mois de l'année s'établit à 291,8 millions en regard d'un solde actif de 115,4 millions de francs pour la période correspondante de 1953.

Dans l'ensemble des importations, la part de la France, pour le mois d'octobre, est de 582 millions de francs (11,6 % des importations totales) et dans les exportations de 33,4 millions de francs (6,9 % des exportations totales).

IMPOT

Recettes fiscales de la Confédération. — Les recettes de la Confédération pendant le troisième trimestre se sont élevées cette année à 436 millions, alors qu'elles avaient été de 341,4 millions de francs en 1953, de 394,9 millions de francs en 1952 et 297,6 millions de francs en 1951.

Pour les trois premiers trimestres de l'année, ces recettes s'élèvent à 1.512,3 millions de francs, tandis que pour toute l'année 1953 elles ont été de 1.598,8 millions.

MERCE FRANCO-SUISSE

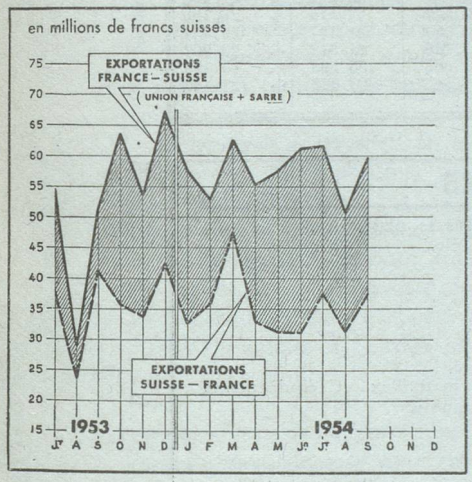

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	*16 nov.*	29,75	*18 oct.*	30	*16 nov.*	34
Cours billet 100 fr. fr.	*16 nov.*	1,14	*18 oct*	1,14 3/4	*16 nov.*	1,10
Ind. gén. actions	*octobre*	399,5	*septembre*	368,4	*octobre*	326,5
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	*2e trim.* 54	128	*1er trim.* 54	125	*2e trim.* 53	124
Ind. prix de gros (1939 = 100)	*octobre*	214,5	*septembre*	215,1	*octobre*	212,3
Coût de la vie (1939 = 100)	*octobre*	172,5	*septembre*	172,0	*octobre*	170,4
Ind. salaires hor. réels (1949 = 100)	*2e trim.* 54	115,1	*1er trim.* 54	115,6	*2e trim.* 53	114,8
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	*septembre*	1,9	*août*	1,9	*septembre*	1,8
Voyageurs (millions)	*septembre*	18,9	*août*	17,2	*septembre*	18,0
Ind. import. (1938 = 100)	*octobre*	202	*septembre*	191	*octobre*	175
Ind. export. (1938 = 100)	*octobre*	212	*septembre*	217	*octobre*	209

IMPOT

Régie des alcools. — L'excédent de recettes de la régie des alcools pour l'exercice 1953-54 a atteint 25.575.000 fr., alors que le budget prévoyait 22.707.000 francs. Cet excédent est réparti également à la Confédération et aux cantons (à raison de 2,60 fr. par tête d'habitants), après qu'il soit réservé 1 million de francs pour le fonds de renouvellement et de construction.

Double imposition. — Divers accords internationaux ont été conclus par la Suisse pour éviter la double imposition. Celui du 16 juin 1954 avec l'Autriche vient d'être publié dans le Recueil officiel des lois, de même que celui avec le Danemark pour les sociétés de navigation maritime et aérienne. D'autre part, le Conseil fédéral publie un message du 22 octobre 1954 au sujet de l'accord avec la Grande-Bretagne. Il existe déjà de semblables accords avec les États-Unis et la Suède. Rappelons que celui avec la France n'attend plus que la ratification du Conseil de la République pour entrer en vigueur.

LAIT

Prix du lait. — Dans sa séance du 26 octobre, le Conseil fédéral, après avoir longuement examiné le problème, a approuvé un relèvement du prix du lait à la production pour la période allant du 1er novembre 1954 au 30 avril 1955. Le prix de vente du lait, du beurre et du fromage restera inchangé, mais la Confédération supportera la part de frais supplémentaires que les différents fonds de l'économie laitière ne pourraient pas résorber.

CAPITAUX

Sur le marché des capitaux. — Première des grandes banques suisses, la Banque populaire suisse a décidé d'augmenter son capital de 75 à 90 millions de francs par l'émission de 15 millions de nouvelles part sociales de 500 francs nominal offertes aux titulaires actuels au prix de faveur de 650 francs, et en souscription libre au prix de 750 francs.

Comme la loi fédérale sur les banques prescrit un rapport fixe entre les fonds propres et les fonds des tiers et que ce rapport n'est plus respecté en général du fait de l'accroissement considérable des dépôts dans les instituts financiers suisses, il est à prévoir que d'autres banques seront amenées à procéder à de semblables opérations dans un avenir plus ou moins proche.

On signale en outre une augmentation du capital de l'Énergie électrique du Simplon S. A., de 12 à 16 millions de francs.

EMPRUNTS

Il va être émis sur le marché suisse un emprunt du Royaume de Suède de 60 millions, au taux de 3,75 % au prix de souscription de 100 % net.

D'autre part, la grande société chimique et minière italienne Montecatini, projette également l'émission en Suisse d'un emprunt à 4,5 % de 50 millions de francs suisses et d'une durée de douze ans. L'opération doit encore être soumise à une assemblée générale extraordinaire de cette société.

Enfin, récemment, un emprunt de 12 millions de francs suisses de la société française Le Matériel Électrique S-W a été offert en souscription publique. Cet emprunt est remboursable en 10 annuités égales dès le 1er novembre 1960. Le Matériel Électrique S-W est une entreprise électromécanique qui fait partie du groupe français « Schneider » et du groupe américain « Westinghouse Electric ».